

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du lundi 14 septembre 2015

Par convocations individuelles adressées le 08 septembre 2015 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le 14 septembre 2015.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2015
2. Communications du Maire.
3. Rapport de commissions.
4. Décision modificative n° 1 du Budget.
5. Vote de subvention.
6. Autorisation d'engagement d'un adjoint administratif non-titulaire.
7. Recouvrement de frais de chauffage.
8. Convention d'autorisation de balisage, signalisation, aménagement et entretien avec la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.
9. Communication de rapports.
10. Divers.

L'an deux mil quinze, le quatorze septembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Claude KERN, Sénateur-Maire.

Présents :

M. Claude KERN, Sénateur-Maire.

M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, M. Jacques ECKERT, Mme Fabienne ANTHONY, Mme Véronique IFFER, Mme Michèle NAVE, Adjoint.

Mme Sylvie GRATHWOHL, Mme Anne GUYAU, Mme Agnès GUILLAUME, M. Christophe HEITZ, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Emmanuelle PARISSÉ, M. Christian SCHAEFFER, M. Alain VOLTZENLOGEL, M. Richard VOLTZENLOGEL, M. Damien WERLE.

Excusés :

M. Jean-Paul BURKARDT, pouvoir à M. Christian SCHAEFFER

Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Agnès GUILLAUME

Mme Patricia HUMMEL, pouvoir à Mme Véronique IFFER

M. Patrick KERN, pouvoir à Mme Michèle NAVE

M. Patrick SIMON, pouvoir à M. Richard VOLTZENLOGEL

Mme Patrice ZENSS, pouvoir à Mme Sylvie GRATHWOHL

M. le Sénateur-Maire ouvre cette séance de rentrée et souhaite la bienvenue aux membres présents en les remerciant d'avoir bien voulu répondre à son invitation.

Mme Sylvie GRATHWOHL est nommée secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du 15 juin 2015.

2) Communications du Maire

- 15/06 Conseil Municipal
- 16/06 Noces d'or des époux ARNOLD
- 17/06 Noces d'or des époux ZUMSTEIN
- 19/06 Comité syndical SCOTERS
- 22/06 Assemblée générale Territoire Nord SDEA
- 23/06 85 ans de Mme Suzanne ANDRES
- 25/06 85 ans de Mme Suzanne VOLTZENLOGEL
Noces d'or des époux SCHUH
Conseil école maternelle
Assemblée générale BCGO
- 26/06 Assemblée générale Foot (Véronique IFFER)
- 28/06 Fête paroisse protestante
- 29/06 Commission POS / PLU
- 01/07 Commission Travaux
- 02/07 Noces d'Or des époux DIETSCH
Commission Tourisme Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 03/07 Bureau Association des Maires du Bas-Rhin
Jury départemental fleurissement
- 05/07 Finale Tournoi Tennis
- 06/07 Commission d'Appel d'Offres – Choix Maître d'œuvre
Nouvelle : fermeture Leclerc Express
Commission d'Appel d'Offres Communauté de Communes de la Basse-Zorn
Conseil de Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 10-13/07 Déplacement à Szabadszallas Hongrie
- 13/07 Cérémonie + défilé + Bal + feu d'artifice
- 15/07 90 ans de Mme Marie JESEL
- 16/07 Noces d'or des époux LANOIX
- 20/07 Commission d'Appel d'Offres Communauté de Communes de la Basse Zorn
Communauté de Communes de la Basse-Zorn – FPU
Commission Communale des Impôts Directs
- 24/07 80 ans de Mme Adrienne WERNERT
- 30/07 85 ans de Mme Georgette TAESCH
- 01/08 Manifestation contre fermeture du Leclerc Express
- 02/08 Tournoi de Pétanque
- 07/08 Réunion avec architectes pour école élémentaire
85 ans de Mme Elise LUTZ
- 11/08 Commission Communication
- 18/08 Commission Scolaire et Périscolaire
- 24/08 Commission d'Appel d'Offres SMITOM
- 25/08 Jury communal fleurissement
- 27/08 Commission Sécurité SDIS pour Kehrhof
- 28/08 Bureau de l'Association des Maires du Bas-Rhin
- 30/08 Assemblée générale Musique

- Fête des Pompiers
- 31/08 Commission d'Appel d'Offres Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 02/09 Tournée des écoles
- Réunion de rentrée du Conseil Départemental du Bas-Rhin
- 03/09 Réunion architectes – école élémentaire
- 11/09 Journée des Maires du Bas-Rhin
- Commission POS/PLU + sortie vélo
- 13/09 Portes ouvertes Atelier jus de pommes
- 14/09 Commission Finances

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les immeubles suivants :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| - Section 1 n° 158 - 162 | terrain chemin de Haguenu |
| - Section 1 n° 159 - 163 | terrain chemin de Haguenu |
| - Section 10 n° 36 – 56 – 66 - 96 | 24a, rue Principale |
| - Section 16 n° 509 | appartement 15, chemin de Haguenu |
| - Section 7 n° 7 | 11, rue de la Forêt |
| - Section 8 n° 149 – 156 | Appartement 12, rue du Charbon |
| - Section 11 n° 268 | 1, rue des Tulipes |
| - Section 25 n° 22 – 29 | 31, rue du Stade |
| - Section 18 n° 197 | 6, rue Albert Schweitzer |

Délégation au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- 10 juillet 2015 – signature du marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en conformité de l'accessibilité et aménagement d'une nouvelle salle de classe dans l'école élémentaire.

3) Rapport de commissions

- Commission finances du 15 juin 2015
- Commission travaux, voirie, sécurité du 1^{er} juillet 2015
- Commission d'appel d'offres du 06 juillet 2015
- Commission communale des impôts directs du 20 juillet 2015
- Commission communication du 11 août 2015
- Commission scolaire et périscolaire du 18 août 2015

4) Décision modificative n° 1 du Budget

M. Eric HOFFSTETTER, adjoint des finances, soumet à l'assemblée une proposition modificative du Budget Primitif 2015 ; il s'agit essentiellement d'ajustement de crédits ; il donne également les explications nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **vote** la décision modificative n° 1 du Budget Primitif 2015 comme suit :

DEPENSES				RECETTES			
<u>Section d'investissement</u>				<u>Section d'investissement</u>			
Chap.	Art.			Chap.	Art.		
21	2184	Mobilier	9 000,00 €	021		Virement de la section de fonctionnement	14 000,00 €
21	21312	Bâtiments scolaires	5 000,00 €				
		Total.....	14 000,00 €			Total.....	14 000,00 €
<u>Section de fonctionnement</u>				<u>Section de fonctionnement</u>			
	023	Virement à la section d'investissement	14 000,00 €	013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	7 000,00 €
011	6067	Fournitures scolaires	800,00 €	74	7411	Dotations forfaitaire	7 590,00 €
011	6068	Autres matières et Fournitures	3 000,00 €	74	74121	Dotations de solidarité rurale	23 529,00 €
011	61522	Bâtiments	3 000,00 €	74	74127	Dotations nationale de péréquation	16 107,00 €
011	61523	Voies et réseaux	7 000,00 €	74	746	Dotations générale de décentralisation	3 044,00 €
011	61558	Autres biens mobiliers	12 000,00 €	74	74832	Attribution fonds départemental taxe professionnelle	9 000,00 €
011	6184	Versements à des organismes de formation	600,00 €	77	7788	Produits exceptionnels divers (assurance)	5 100,00 €
012	6413	Personnel non titulaire	22 000,00 €				
65	6574	Subvention	1 950,00 €				
67	673	Titres annulés	700,00 €				
014	73925	Fonds péréquation Ressources intercom. & communales	6 320,00 €				
		Total.....	71 370,00 €			Total.....	71 370,00 €

5) Vote de subventions

M. le Sénateur-Maire propose à l'assemblée, d'attribuer une subvention à plusieurs associations pour l'organisation des NAP.

Après avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances,

le Conseil Municipal à l'unanimité -Mme NAVE Michèle ayant quitté la salle-

- **décide** d'attribuer une subvention à :

- Société Athlétique 400 €
- Club « Pleine Forme » 500 €
- Tennis Club 700 €
- Association 'Les Z' Arts de Gries » 350 €

Les crédits ont été inscrits dans la décision modificative n°1 du Budget Primitif.

6) Autorisation d'engagement d'un Adjoint Administratif non-titulaire

Suite à l'autorisation d'exercer son activité à 50 %, accordée à la titulaire du poste d'Adjoint Administratif, M. Le Sénateur-Maire propose d'engager un agent non-titulaire en vue de compléter ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **autorise**, l'engagement d'un agent non titulaire sur l'emploi de l'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps non complet dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire à compter du 01 septembre 2015.

Les attributions consisteront à des travaux de secrétariat au bureau d'accueil de la Mairie.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 24/35^{ème}.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 341, indice majoré : 322.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-2, de la loi du 26 janvier 1984 modifié.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable une fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

Les crédits nécessaires ont été inscrits dans la décision modificative n°1 du Budget Primitif.

7) Recouvrement de frais de chauffage

M. Le Sénateur-Maire présente à l'Assemblée le décompte des frais de chauffage du bâtiment Poste, 60 rue Principale pour la période de chauffe 2014-2015.

Suite à l'installation d'une nouvelle chaudière en avril 2014 et d'un hiver clément, le décompte fait apparaître un solde négatif au vu des acomptes habituels demandés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **approuve** ce décompte qui laisse apparaître un solde négatif, comme suit :

- | | |
|--------------------------|----------|
| - La Poste | - 521,88 |
| - Mme SINASSAMY Laëtitia | - 399,75 |

montants qui seront déduit du 1^{er} acompte pour l'année 2015-2016.

8) Convention d'autorisation de balisage, de signalisation, d'aménagement et d'entretien avec la Communauté de Communes

M. Jacques ECKERT, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal l'avancée du projet de circuits « Découverte en Basse-Zorn » porté par la Communauté de Communes.

La Commune de Gries est concernée par 2 circuits :

- le sentier botanique d'une longueur de 2,3 km
- le vallon du Lohgraben d'une longueur de 8 km

M. le Sénateur-Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention avec la Communauté de Communes doit être mise en place afin d'en assurer le balisage, la signalisation, les aménagements et l'entretien.

La Commune s'engage à :

- autoriser l'implantation du balisage et de la signalisation et le cas échéant, la réalisation des ouvrages de franchissement et/ou de loisirs ainsi que les premiers travaux de défrichements et de fauches,
- assurer l'entretien dans le cadre d'une convention de mise à disposition de services techniques,

- prendre toutes les dispositions nécessaires vis-à-vis d'évènements extérieurs pouvant engendrer un dommage aux usagers.

La Communauté de Communes s'engage à :

- effectuer les opérations nécessaires (balisage, signalisation, aménagements),
- acheter et mettre à disposition les fournitures nécessaires à la maintenance courante des équipements et ouvrages mentionnés,
- prendre en charge tous travaux jugés impérieux remettant en cause la sécurité et la praticabilité des circuits de randonnée pédestre et cyclable sans limitation de durée,
- supporter toutes conséquences induites par la dénonciation de convention conclue avec des propriétaires privés,
- renouveler les équipements et ouvrages.

M. le Sénateur-Maire précise au Conseil Municipal que les usagers évoluent sous leur propre responsabilité et à leur risques et périls. Par ailleurs, la conclusion d'une convention de mise à disposition de services techniques entraîne la pleine responsabilité de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn en cas de dommage dû à un défaut d'entretien.

M. le Sénateur-Maire rappelle que pendant sa durée d'exécution, la convention pourra être adaptée à la demande de l'une ou de l'autre des parties par avenant.

M. le Sénateur-Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'acceptation de ladite convention.

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Rural et notamment son article L 161 alinéas 1 et 3,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **approuve** le principe de la convention d'autorisation de balisage, de signalisation, d'aménagement et d'entretien des circuits « Découverte en Basse-Zorn ».
- **autorise** le Sénateur-Maire à signer ladite convention pour une durée indéterminée.

9) Communications de rapports

Les comptes rendus annuels d'exploitation du réseau câblé de vidéo communication du groupe ES de Strasbourg, ont été transmis par mail à l'ensemble des conseillers avant la séance. Après les explications de M. le Sénateur-Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte de ces rapports.

10) Divers

M. le Sénateur-Maire informe :

- que le projet de caldocuc total vers le Rhin-SDAGE 2016-2021- a été abandonné suite à la mobilisation des nombreuses communes et des intercommunalités, de l'Association des Maires du Bas-Rhin,
- sur le devenir du Leclerc Express ; à ce jour deux pistes sérieuses sont en cours de négociation,
- sur la réflexion qui est menée actuellement au sein de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn au sujet de son évolution future suite à la publication de la loi NOTRE,
- sur la sortie du Conseil Municipal à Paris prévue les 13 et 14 novembre prochain.

La séance est levée à 21h05.

Le rapporteur
Sylvie GRATHWOHL